



LA RECHERCHE D'UN JUGEMENT CIVIL

(divorce, adoption, ...)

Pour retrouver un jugement civil du tribunal civil de la Seine (puis tribunal de grande instance de Paris), il faut connaître la date où il a été rendu et le numéro de la chambre qui l'a prononcé. Ces informations sont à rechercher successivement dans deux séries de documents complémentaires, établis annuellement : les répertoires et les rôles.

1. Les répertoires

Les répertoires sont dressés dans l'ordre **alphabétique** des noms des parties. Ils fournissent une information essentielle : le **numéro du rôle** de l'affaire.

Attention ! Il arrive qu'on ne retrouve pas un jugement dont on connaît la date dans le répertoire de l'année correspondante. La mention de l'affaire jugée figure en effet dans le répertoire de l'année d'ouverture de la procédure, et celle-ci peut se dérouler pendant plusieurs années. En ce cas, il est prudent de consulter aussi les répertoires des années précédentes (*jusqu'à quatre ans en arrière*).

Attention ! Il est inutile de consulter le rôle si figure dans la marge de gauche du répertoire, la mention suivante :

- CC = jugement prononcé en chambre du conseil ;
- TEA = jugement prononcé par le tribunal pour enfants ;
- Décla décès = jugement déclaratif de décès.

Dans ces cas, la date du jugement figure.

Attention ! Les jugements sur requête sont rarement enregistrés dans les répertoires.

Exemple de recherche de 2 jugements de divorce :

- jugement de divorce CIM..... / BER.....
- jugement de divorce en assistance en judiciaire CHR..... / BLO.....

Répertoire de l'année 1952

Chr		Ray	14 839	C. 7. 5 (16)	Cl	329
"		Rud	779	Cig	mei Ver	6780
"		Sou	3 215	C. 7.	Lal	11 220
cc Chr	Mari	cur post. 5 ¹³¹	28.11.52	C. 7.	Car	18 304
Chr	Am	nei arm	6 227	Cil	Por	3 439
Chr	Liliana	adopt 3	24.4.52	Ami	mei Ber	9 925
Chr	Sti Pag		2 669	Ami	" Sar	8 678
me Chr	Honiqu	cont. a adopt 14	2.5.52	AS	" Sar	1937
AS Chr	Am	nei olu	1143	Amient armie	CE. Electrification	12 175
AS Chr	"	nei Blo	2 828	" Por	Hue	3 397
Chr	"	" Pag	14 612	Cinema Colombes Palace	Raufast	1765
Chr	"	" Wei	17 039	" Exploitation	La Goutte Chisny	16 131
AS Chr		Robi	624	" film production	Della Bella	17 244
AS Chr	arlette	ant 19-13.	23.1.52	" Marboeuf	Studio's Magnan	10 397
AS Chr	Lucienne	dehiance 4	9.4.52	" Montreuil Palace	Gotin	5 250

2. Les rôles

Il faudra ensuite se reporter au rôle établi la même année.

Plus exactement, on consultera :

- le rôle des jugements timbrés si ne figure pas dans la marge de gauche du répertoire, à côté du nom du demandeur, la mention AJ ;

Rôle des jugements timbrés de l'année 1952

Numéro d'ordre	Noms des Parties	Nature de l'affaire	Chambre	Jugements préparatoires	Jugements définitifs		Observations
					par défaut	contradictoires	
9923	P. Bea C. Gal	deb. d'op.	19			30 JUN 1953	1
9924	P. Coa C. Tre	bail	18	25 MARS 1953	10		
9925	P. Cim C. Ben	divorce	2			3 NOV 1953	1

- le rôle des jugements rendus en Assistance Judiciaire (c'est-à-dire exonérés du droit de timbre), si cette mention figure.

Rôle des jugements des jugements rendus en assistance judiciaire de l'année 1952

Numéro d'ordre	Noms des Parties	Nature de l'affaire	Chambre	Jugements préparatoires	Jugements définitifs		Observations
					par défaut	contradictoires	
2826	P. d. Po C.	divorce					
2827	P. d. Del C.	"	18			28 AVR 1953	1
2828	P. Cha C. " Bla	"	18			24 DEC 1952	1 6 JAN 1954
2829	P. d. Gal C.	"	6	23 JUN 1953	2	30 JUN 1954	2

Dans tous les cas, les rôles sont établis dans l'ordre d'enregistrement (ou d'« enrôlement ») des affaires : la recherche se fait donc au numéro de rôle révélé par le répertoire et permet de découvrir le numéro de la chambre qui a prononcé le jugement.

3. Consultation du jugement

Il se présente alors 2 cas :

- le jugement recherché date de plus de 75 ans.
Il faut alors rechercher la cote du registre correspondant à la date et à la chambre (voir les inventaires III.5.1 à III.5.3).
Vous pouvez demander conseil auprès de la présidence de salle afin d'obtenir des explications sur cette procédure.
- le jugement recherché date de moins de 75 ans.
Vous ne pourrez alors avoir directement accès aux jugements.
Vous devrez vous rendre à la présidence de salle de lecture pour reporter toutes les informations (date du jugement et chambre) recueillies sur un formulaire de demande de copie de jugement.